



CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS

PRINCIPES ET ATTENTES

JANDENU.L.COM



TABLE DES MATIÈRES

1	Introduction	2
2	Champ d'application	2
3	Nos valeurs et notre mission	2
3.1	Lutte contre la corruption	3
3.2	Cadeaux et divertissements	3
3.3	Conflicts d'intérêts	4
3.4	Dons et contributions politiques	4
3.5	Appels d'offres ou offres	4
3.6	Livres et registres	5
3.7	Confidentialité	5
3.8	Environnement de travail	5
3.9	Conditions de travail, sécurité et sûreté	6
3.10	Lois applicables	6
4	Contact et informations complémentaires	6

1 Introduction

Ce Code de conduite des fournisseurs (le « **Code** ») présente les principes et les attentes de base de **TOUTES LES ENTREPRISES DE JAN DE NUL GROUP** (ci-après, « Jan De Nul Group ») à l'égard des fournisseurs qu'il engage.

Chaque fournisseur est tenu de prendre connaissance des exigences prévues par le présent Code et d'agir conformément à ses dispositions. Les fournisseurs doivent se tenir informés de toute modification apportée au Code et/ou à toute politique pertinente de Jan De Nul Group.

2 Champ d'application

Aux fins de ce Code, le fournisseur est toute personne – physique et/ou morale – désignée par Jan De Nul Group pour fournir des travaux, des biens et des services.

Toutes les personnes physiques et morales considérées comme des fournisseurs sont liées par les dispositions de ce Code.

3 Nos valeurs et notre mission

Jan De Nul Group est actif à l'échelle internationale et est un acteur de premier plan dans l'industrie du dragage, de réhabilitation de sites et des travaux civils et en mer. Compte tenu de l'environnement sensible dans lequel nous exerçons ces activités, il est important que les principes suivants guident notre comportement avec nos collègues et envers nos actionnaires, nos partenaires, nos clients, nos fournisseurs, nos intermédiaires, nos agents et Jan De Nul Group en général. De même, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils se comportent en conséquence.

Jan De Nul Group veut :

- Améliorer la santé et la sécurité
- Préserver les droits de l'Homme et contribuer au bien-être des communautés locales
- Protéger l'environnement
- Éviter la discrimination et la corruption
- Maintenir la qualité et des performances de haut niveau
- Développer et stimuler les talents du personnel
- Mener des affaires de manière professionnelle, dans le respect des lois et des réglementations en vigueur tout en appliquant les normes internationales en matière de bonnes pratiques
- Encourager la sensibilisation et l'intérêt pour le développement durable

Ces valeurs décrivent la manière dont Jan De Nul Group mène ses activités et le type de culture que nous voulons que nos fournisseurs défendent. Dans ce sens, **nous attendons de tous nos fournisseurs** :

- Un engagement visible en faveur de l'éthique des affaires sous toutes ses formes, y compris la prévention de la corruption auprès de fonctionnaires.
- Le respect de toutes les lois et réglementations applicables.

Pour se conformer aux normes éthiques de Jan De Nul Group, certains engagements sont essentiels :

3.1 Lutte contre la corruption

Jan De Nul Group ne tolère aucune forme de corruption. Il est strictement interdit aux fournisseurs et à ceux qui agissent en notre nom de promettre, offrir, autoriser/recommander, donner ou transférer, directement ou indirectement, **toute chose de valeur** à un fonctionnaire ou à un tiers pour influencer indûment un fonctionnaire afin d'obtenir, de conserver, de maintenir ou de garantir un avantage indu en faveur de Jan De Nul Group, du fournisseur ou d'un tiers, ou d'enfreindre des lois et règlements en vigueur qui interdisent la corruption, l'extorsion ou toute autre conduite commerciale inappropriée.

Aux fins du présent Code, **toute chose de valeur** correspond à l'un des éléments suivants :

- Liquidités et équivalents
- Dons en produits
- Cadeaux, voyages et divertissements
- Frais de déplacement
- Produits, services gratuits ou remises spéciales
- Tout autre bien ayant une valeur matérielle ou immatérielle

Pour rappel, les **fonctionnaires** sont des agents employés par le gouvernement national, régional ou local, ou tout autre gouvernement, toute personne privée agissant au nom d'un gouvernement ou représentant un gouvernement, des fonctionnaires, des employés de sociétés dans lesquelles le gouvernement détient une participation (y compris les consortiums portuaires), des candidats à des fonctions politiques, des partis politiques ou des employés et des représentants d'organisations internationales (quasi-internationales) (telles que les Nations Unies, la Banque Mondiale).

Nous attendons des fournisseurs qu'ils refusent de promettre, d'offrir, d'autoriser/recommander ou d'accorder des paiements, des avantages ou des récompenses indus ou illégaux, même si ce refus entraîne la perte d'opportunités commerciales et d'affaires.

De plus, nos partenaires commerciaux doivent agir avec prudence et diligence dans leurs interactions avec les personnes et entités privées. À cette fin, nous attendons, en ce qui concerne les affaires de Jan de Nul, qu'ils :

- N'offrent jamais quelque chose de valeur lorsqu'ils savent avec certitude que le destinataire n'est pas autorisé par son employeur à le recevoir.
- N'offrent ou n'acceptent jamais quoi que ce soit de valeur dans l'intention d'influencer indûment une décision commerciale.
- Obtiennent l'autorisation préalable, par écrit, de Jan De Nul Group si des cadeaux ou des divertissements offerts peuvent affecter ou influencer de manière inappropriée une décision commerciale ou conduire à une violation d'une obligation du bénéficiaire envers son employeur.

Les fournisseurs que nous engageons doivent exercer leurs activités commerciales conformément aux lois, règlements et normes applicables. Les fournisseurs engagés n'agiront pas de manière à porter atteinte aux affaires, à l'intégrité et à la réputation de Jan De Nul Group.

3.2 Cadeaux et divertissements

Nos fournisseurs doivent faire preuve de la plus grande vigilance pour éviter que leurs actes ne soient interprétés comme de la corruption, en particulier en ce qui concerne les cadeaux, l'hospitalité, les

divertissements et les voyages. Faire des cadeaux peut être mal interprété ou suggérer l'existence d'un échange inapproprié.

Nos fournisseurs ne promettront, n'offriront, n'autoriseront, ne recommanderont ni ne feront aucun cadeau, aucune forme d'hospitalité, aucun divertissement ni aucun voyage au nom de Jan De Nul Group sans l'accord préalable écrit de Jan De Nul Group.

Toute chose de valeur offerte ou donnée à des tiers doit être enregistrée et avoir un but commercial légitime.

3.3 Conflicts d'intérêts

Les conflits d'intérêts peuvent altérer l'objectivité et nuire à une prise de décision appropriée. L'existence de conflits potentiels ou réels peut également miner la crédibilité et le bon jugement.

Même si le fournisseur ne reçoit pas un avantage réel, toute situation résultant de relations personnelles, d'activités ou de situations susceptibles d'affecter ou d'interférer avec la performance du fournisseur ou sa capacité à agir objectivement serait considérée comme un conflit d'intérêts.

Les relations personnelles ou commerciales, les activités professionnelles externes et les investissements personnels peuvent devenir des conflits potentiels.

Afin d'identifier et d'évaluer des conflits d'intérêts, les fournisseurs signaleront tous les conflits d'intérêts réels ou potentiels qu'ils peuvent avoir avec Jan De Nul Group liés à :

- Des relations personnelles et/ou commerciales avec des clients, des fournisseurs, des partenaires commerciaux, des fonctionnaires, des proches de fonctionnaires et des employés avec lesquels ils travaillent et/ou qu'ils soutiennent.
- Des activités externes en lien avec les rôles et les responsabilités du fournisseur au sein de Jan De Nul Group.

Tous les conflits d'intérêts potentiels seront signalés à la personne qui supervise les relations avec le fournisseur au sein de Jan De Nul Group.

3.4 Dons et contributions politiques

Les fournisseurs ne feront pas de contributions politiques ni de cadeaux ou de dons à des fonctionnaires ou à des proches de fonctionnaires au nom de Jan De Nul Group ou en tant que représentants de la société sans l'accord préalable écrit de Jan De Nul Group. Des relevés détaillés doivent toujours être fournis pour justifier les dépenses.

Les fournisseurs ne doivent pas exprimer leurs opinions politiques comme si elles étaient celles de Jan De Nul Group.

3.5 Appels d'offres ou offres

Les fournisseurs seront particulièrement vigilants lorsqu'ils assisteront Jan De Nul Group lors d'offres ou d'appels d'offres privés ou publics et lorsqu'ils négocieront pour obtenir des accords en faveur de Jan De Nul Group.

3.6 Livres et registres

Jan De Nul Group encourage les fournisseurs à conserver des livres et des registres précis dans le cadre de leurs activités et leur demande de présenter des rapports à Jan De Nul Group quand cela est nécessaire.

Jan De Nul Group doit avoir raisonnablement accès, à tout moment, aux dossiers des fournisseurs concernant des services fournis au nom de Jan De Nul Group.

3.7 Confidentialité

Lors des activités commerciales de Jan De Nul Group, il se peut que des fournisseurs aient accès à des informations confidentielles. Jan De Nul Group et tous ses fournisseurs ont le devoir et la responsabilité de protéger les informations confidentielles appartenant à Jan De Nul Group, ou à ses partenaires commerciaux ou ses clients, ou toute autre information reçue en qualité de fournisseur de Jan De Nul Group. De même, Jan De Nul Group et ses fournisseurs géreront les informations confidentielles de manière responsable.

Les informations confidentielles sont toute information, tout fait ou toute opération commerciale, documentés ou fournis oralement, appartenant à Jan De Nul Group, à ses partenaires commerciaux, à ses clients ou à ses fournisseurs, qui ne sont pas de notoriété publique.

Les informations confidentielles comprennent notamment (même si le fournisseur a participé à leur élaboration) :

- Les business plans, projets ou stratégies
- Les informations financières non publiques
- Les listes de prix, les listes de clients et les processus
- Les informations non publiques, quelle que soit leur nature

Jan De Nul Group et ses fournisseurs respecteront la confidentialité et l'interdiction de divulgation de ces informations. Jan De Nul Group interdit l'utilisation d'informations confidentielles pour obtenir un avantage personnel.

3.8 Environnement de travail

Jan De Nul Group encourage un environnement de travail positif, sûr et sain qui favorise le respect et l'inclusion des employés. Cela implique notamment un environnement exempt de harcèlement et d'intimidation, où tous les employés sont valorisés et ont la possibilité de prospérer.

Les fournisseurs doivent respecter toutes les lois applicables en matière de discrimination, de pratiques d'emploi, de harcèlement et de représailles.

Jan De Nul Group encourage activement les fournisseurs à avoir une approche diversifiée dans leurs propres pratiques commerciales.

3.9 Conditions de travail, sécurité et sûreté

Les fournisseurs respecteront toutes les lois et réglementations applicables en matière de sécurité, de sûreté et de travail.

Les fournisseurs offriront un environnement de travail non violent et sûr, exempt de menaces, d'intimidation ou de dommages physiques aux employés, qui préviendra les accidents et limitera au maximum l'exposition aux risques pour la santé.

3.10 Lois applicables

Jan De Nul Group s'engage à respecter toutes les lois, y compris les lois fiscales et de sécurité sociale. Les fournisseurs doivent se conformer aux lois et règlements applicables à l'exécution de leurs services, ainsi qu'à toutes les conditions contraignantes découlant des licences, enregistrements, permis et/ou autorisations requis par la législation locale.

Les fournisseurs n'encourageront pas et ne participeront pas à des activités de clients ou d'autres partenaires commerciaux associés à Jan De Nul Group qui visent à enfreindre des lois ou qui pourraient permettre de contourner le paiement d'impôts ou de dissimuler des informations aux autorités.

Les fournisseurs adopteront des procédures de prévention raisonnables et veilleront à détecter toutes les activités inhabituelles ou suspectes qui pourraient chercher à dissimuler des faits, des produits et/ou des actifs aux autorités compétentes.

4 Contact et informations complémentaires

Jan De Nul Group encourage ses fournisseurs à communiquer toute préoccupation qu'ils pourraient avoir et attend des fournisseurs qu'ils signalent au département de conformité de Jan De Nul Group tout problème ou soupçon de violation du présent Code.

Jan De Nul Group interdit formellement à ses employés de prendre des mesures de représailles contre toute personne, y compris les fournisseurs, qui signalerait, en toute bonne foi, une violation connue ou suspectée de cette politique, des politiques concernées de Jan De Nul Group, du Code de conduite et de toute loi ou réglementation en vigueur.



Lettre d'engagement

Ville de, [●]

MM.

[●]

ADRESSE

Re. Engagement à respecter le Code de conduite des fournisseurs

Madame, Monsieur,

En ma qualité de fournisseur de **Jan De Nul Group**, je confirme par la présente que j'ai reçu une copie authentique du Code de conduite des fournisseurs de Jan De Nul Group (le « **Code** ») et je m'engage à lire et à intégrer ce Code et toutes les autres politiques pertinentes de Jan De Nul Group, et à participer à toutes les formations données par Jan De Nul Group et/ou ses partenaires commerciaux, le cas échéant. Je coopérerai à tout audit de diligence raisonnable dans le but de vérifier notre respect du présent Code de conduite des fournisseurs.

Je reconnais que toute modification apportée au Code ou à l'une de ses politiques pertinentes me sera communiquée dans la mesure du possible. Dès lors, j'accepte de relire régulièrement le Code et toutes ses politiques pertinentes auxquelles je peux être soumis.

Bien à vous,

Signature : _____

Nom : _____

Numéro de registre national : _____